

# LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Une plateforme au service de la transformation numérique et de la connaissance dans les territoires

---

JA GéoGrandEst GPU, mardi 4 décembre 2018

Contacts équipe projet GPU :

*Patrick Brie (QV0)*

*Xavier Rousset (QV3) : pilote*

*Pierre Capart (QV3) : chef de projet DU*

*Emilie Chaufaux (QV4) : chef de projet SUP*

# Sommaire

1/ Rôles des différents acteurs (collectivités, État, etc.)

2/ Calendrier de déploiement

3/ Perspectives

# 1/ Rôles des différents acteurs (collectivités, État, etc.)

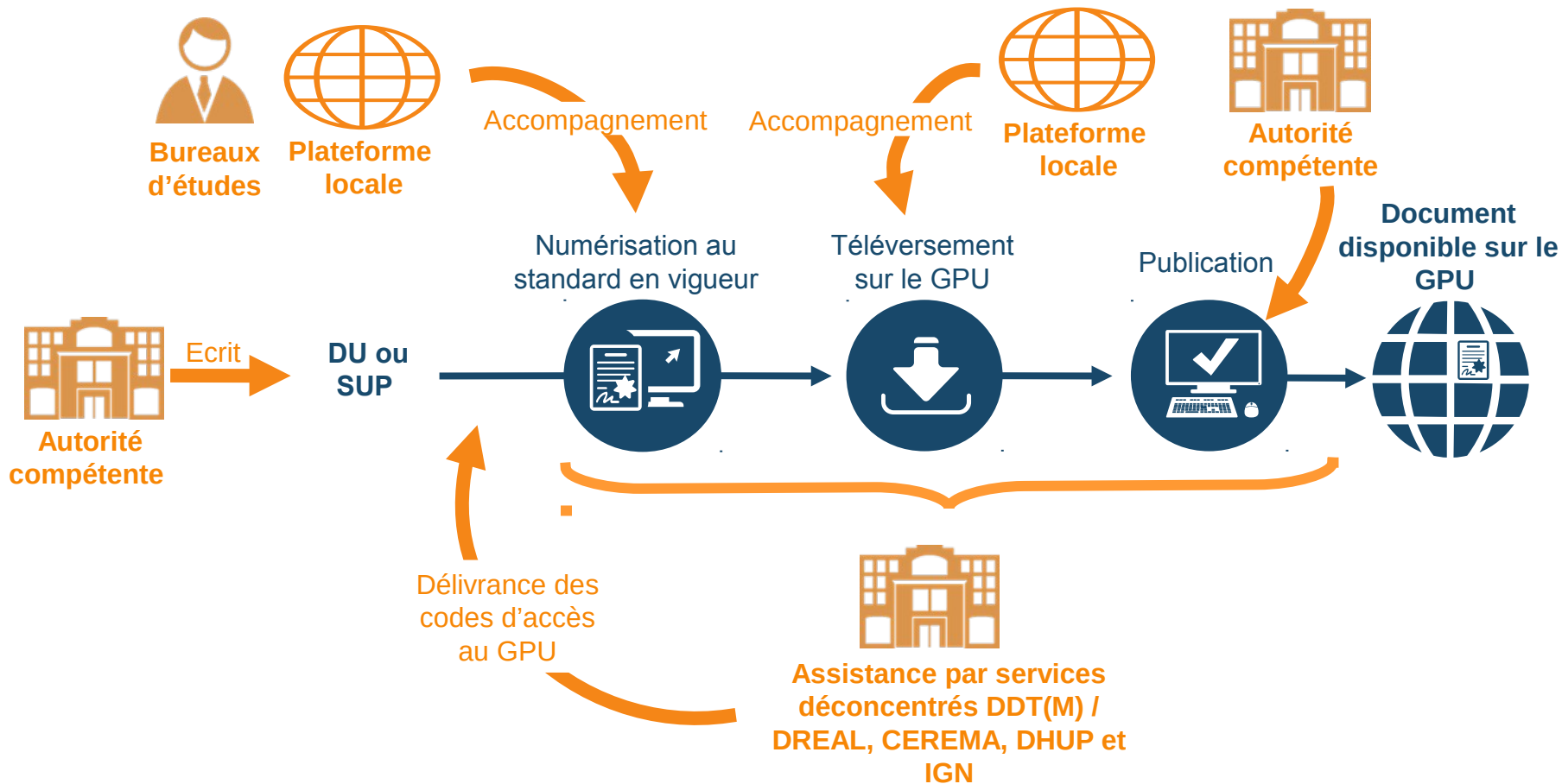
---

1.1 / Processus de dématérialisation du DU

1.2 / Rôle des services de l'État

1.3 / Rôle des plateformes

# 1.1 Processus de dématérialisation d'un DU ou d'une SUP



Tout au long du processus de dématérialisation, les DDT(M), DREAL, le CEREMA, la DHUP et l'IGN sont aux services des autorités compétentes, et de leurs délégataires et prestataires (ex : bureaux d'études), pour les accompagner dans le versement de leurs DU et SUP.

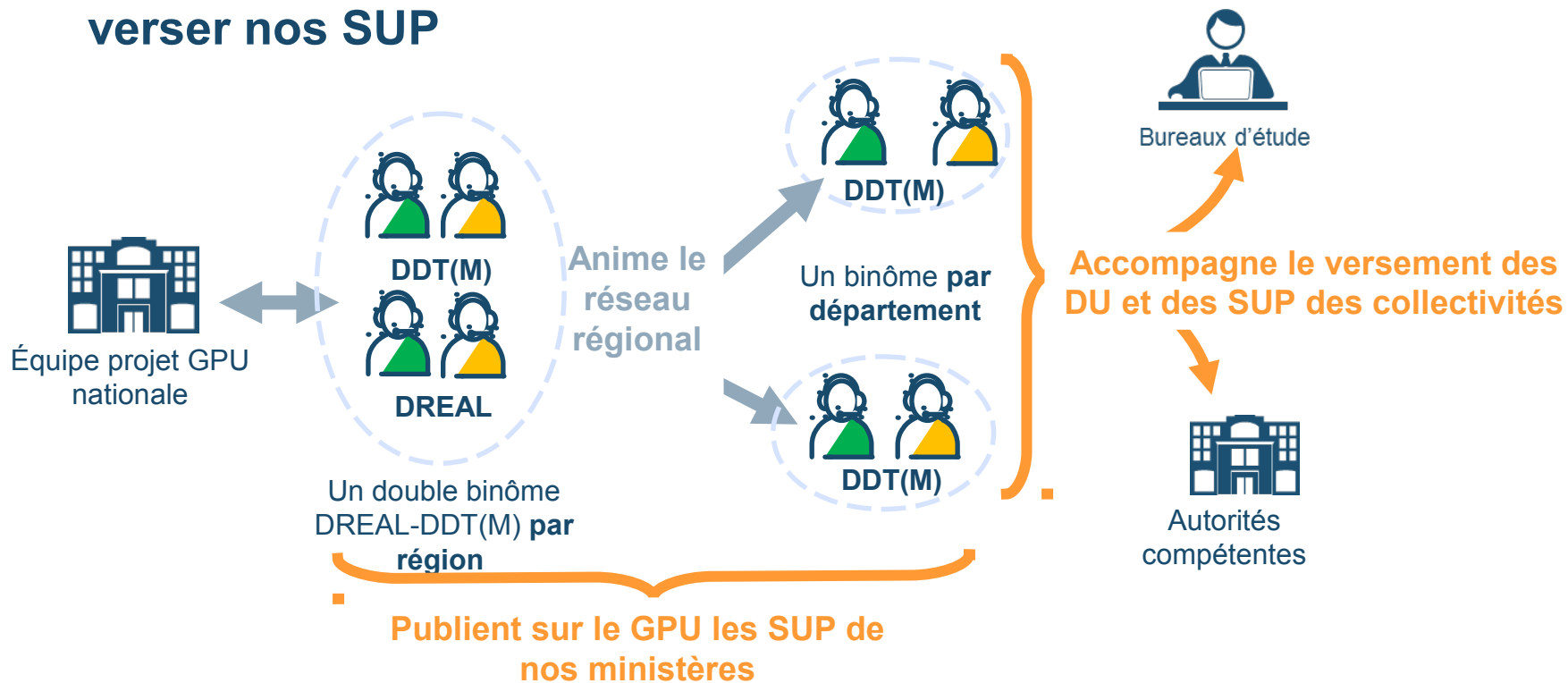
## 3 profils distincts sont habilités à téléverser sur le GPU.



	Profil Autorité compétente	Profil Délégataire	Profil Prestataire
Qui ?	<p>Auteur du document</p> <p><i>Communes et EPCI DREAL et DDT(M) Services d'autres ministères</i></p>	<p>Entité désignée formellement par une ou plusieurs autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire.</p> <p><i>Plateforme régionale ou départementale, BE...</i></p>	<p>Ceux qui veulent accéder à des fonctionnalités avancées du GPU peuvent se créer un compte prestataire.</p> <p><i>Tout le monde</i></p>
A quelle échelle ?	<p>Périmètre territorial de la compétence</p>	<p>Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.</p>	<p>Maillage national (Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</p>
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité</li> <li>• Téléverser dans le GPU</li> <li>• Prévisualiser</li> <li>• Publier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité</li> <li>• Téléverser dans le GPU</li> <li>• Prévisualiser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité</li> </ul>


 L'autorité compétente peut désigner un prestataire ou un délégataire pour l'accompagner dans la publication de son document. **Un cahier des charges de numérisation en direction des bureaux d'étude est disponible en annexe des standards PLU et CC sur le [site du CNIG](#)**

## Un réseau d'équipes projet locales en services déconcentrés pour accompagner les utilisateurs du GPU et verser nos SUP



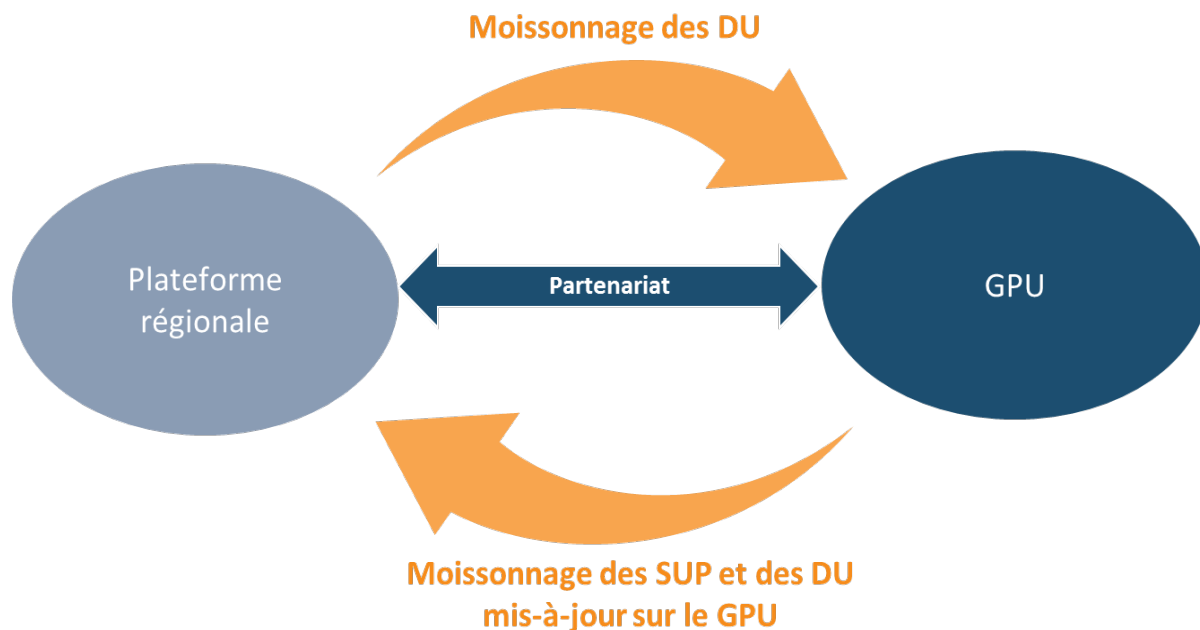
Le réseau des équipes projet locales en services déconcentrés est le point de contact privilégié des autorités compétentes et des bureaux d'étude. Ils sont le lien entre les usagers du GPU et l'équipe projet nationale. Ils sont également en charge de l'alimentation du GPU avec les SUP de nos ministères.

### Légende



# 1.3 Rôle des plateformes d'information géographique

## Des connexions engagées avec les plateformes régionales



**Un test d'interopérabilité réussi avec PIGMA (Aquitaine) et GéoBretagne**

**Méthode à généraliser pour accélérer le remplissage du GPU**

## 2/ Calendrier de déploiement

---



### Délais et obligations pour la dématérialisation des DU et des SUP



#### La directive INSPIRE

*Loi pour une république numérique*

(14/03/2007)

**Objectif :** faciliter la diffusion et l'utilisation de l'information géographique en Europe.

#### Échéances pour les **DU, Documents d'Urbanisme**

(ordonnance 19 décembre 2013)

DU	Au 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Numérisation	Les DU sont numérisés <b>de préférence au standard CNIG</b>	Les DU sont numérisés <b>obligatoirement au standard CNIG</b>	
Téléversement	Les DU sont mis en ligne <b>de préférence sur le GPU</b>		Tout nouveau DU est <b>obligatoirement mis en ligne sur le GPU</b>

#### Échéances pour les **SUP, Servitudes d'Utilité Publique**

(ordonnance 19 décembre 2013)

SUP	A partir du 01/07/2015	Au 01/01/2020
Numérisation	Les gestionnaires de SUP fournissent à l'Etat les SUP <b>numérisées au standard CNIG</b>	
Téléversement		La publication des SUP en ligne sur le GPU <b>vaut annexion aux DU</b>



L'ensemble des autorités compétentes doivent être au rendez-vous dès que possible pour alimenter le GPU et en faire une plateforme complète et utile pour les collectivités, les professionnels, les services et les particuliers.

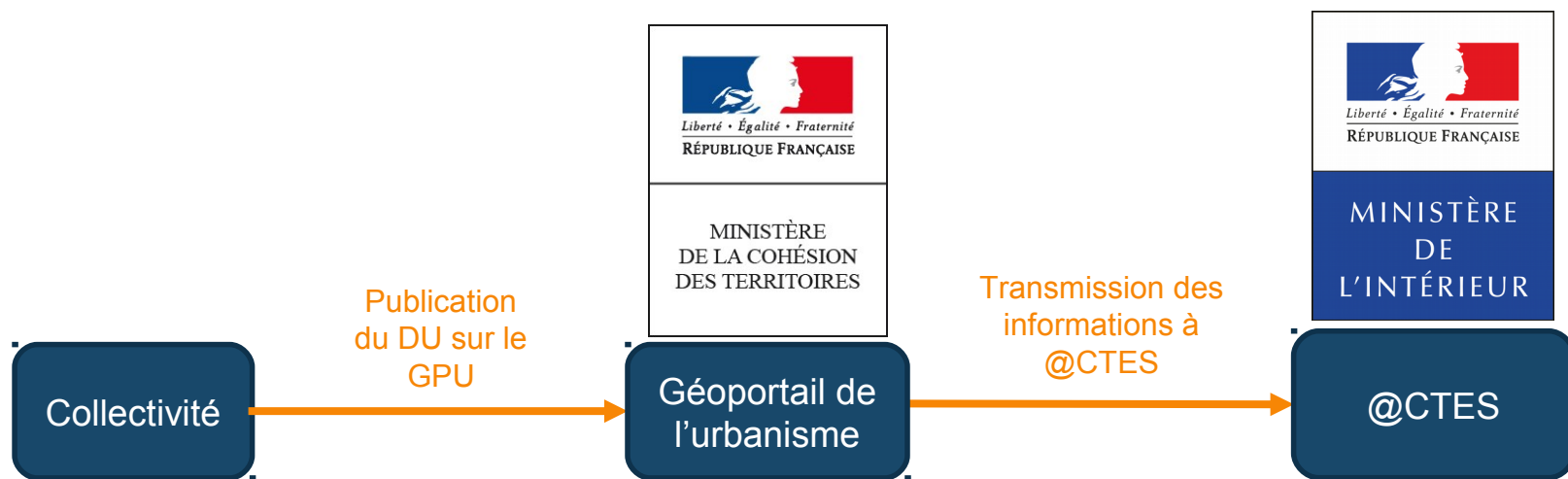
## 3/ Perspectives

---

3.1 / Le rapprochement entre le GPU et le contrôle de légalité via @CTES

3.2 / La publication de nouvelles SUP en grandes quantités en 2019

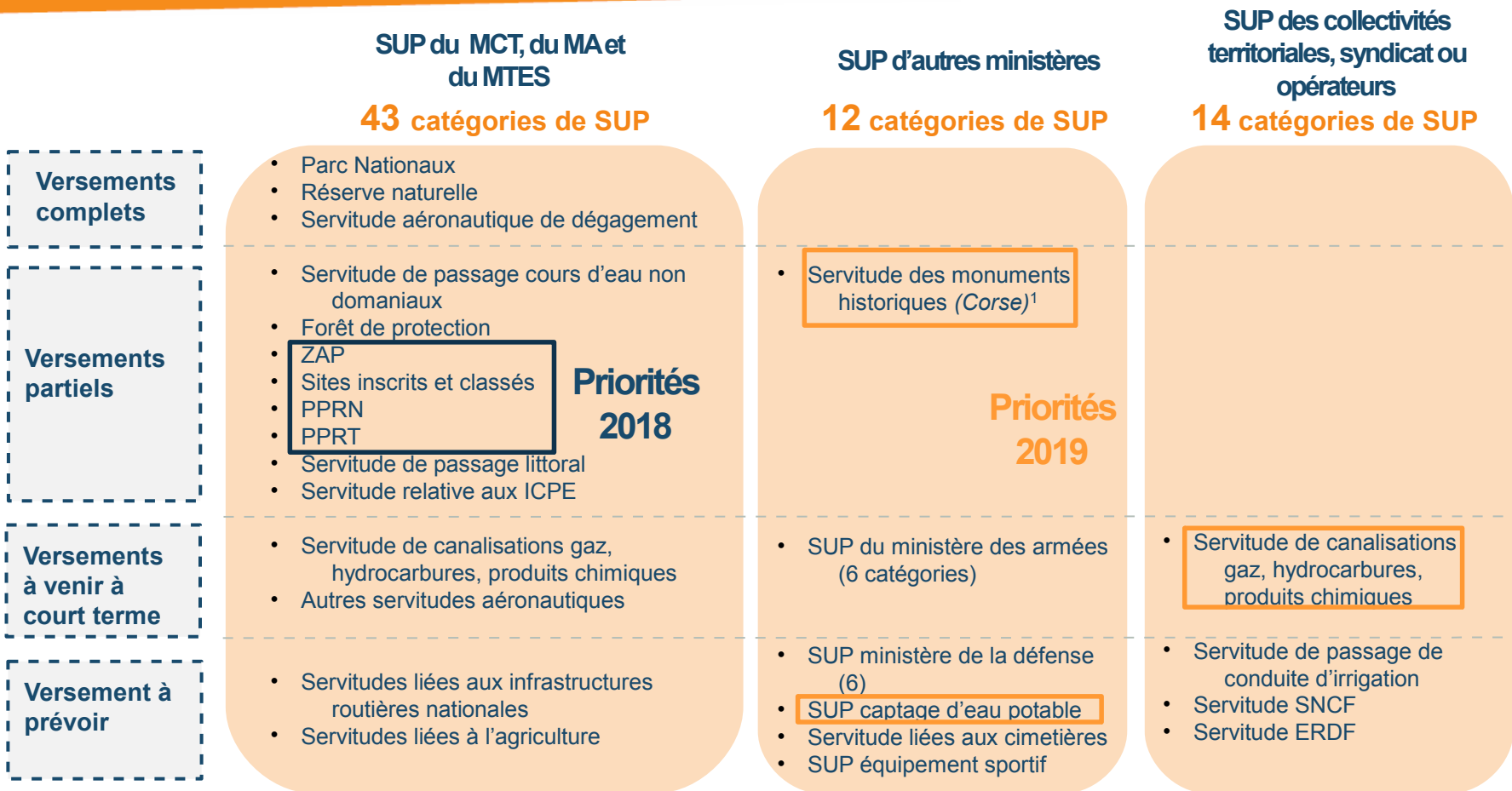
### FOCUS : le rapprochement @CTES - GPU



**Priorité 2018 et 2019**

» @CTES est une application qui permet d'effectuer le contrôle de légalité des documents d'urbanisme par voie dématérialisée. Le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur collaborent afin d'articuler cette application avec le GPU et ainsi de coupler la transmission des DU au GPU et au contrôle de légalité.

# 3.2 / La publication de nouvelles SUP en grandes quantités en 2019



## Nombre SUP totales

	Total 01/01/18	Total 01/09/18	%
SUP	3015	5612	86,14%

SUP	ZAP (A9)	Sites inscrits et classés (AC2)	PPRN (PM1)	PPRT (PM3)
Nombre d'actes 01/09/18	29	1559	2417	198
Objectif (nombre d'actes total)	55	7476	7733	364
Pourcentage au 01/09/18	53%	21%	31%	54%